



# **VALFIN-SUR-VALOUSE (39)**



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome VI (1854)**

*Vellefin-sur-Valouse, Vallufin,*

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton, perception et bureau de poste d'Arinthod ; succursale ; à 6 km d'Arinthod et 42 de Lons-le-Saunier.

Altitude, à la Tuilerie : 586<sup>m</sup>.

La commune de Soussonne a été réunie à celle de Vallefin le 7 août 1822, et celle de Sésigna le 2 août 1826.

Le territoire est limité au nord par Dessia et Dramelay, au sud par Vosbles et Genod, à l'est par Genod et la Valouse qui le sépare de Saint-Hymetière, de Chisséria et d'Arinthod, et à l'ouest par Charnod, Lains et Dessia. Vallefin-le-Bas, Vallefin-le-Haut, la Tuilerie, la Grange Quétra, Chez Lavenne, le hameau des Creux-Dessus et le Moulin de la Balme font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 3, de Saint-Trivier à Dortans ; par les chemins vicinaux tirant, à Arinthod, Charnod, Soussonne, Sésigna, et de Genod à Arinthod ; par la Valouse et ses canaux de dérivation ; par le bief de la Balme qui y prend sa source, le bief de la Foulière, le ruisseau des Iles, les biefs des Effondrayes, des Hayes, de la Côte et le ruisseau de Vermaine.

Le village est caché dans une gorge profonde qui s'ouvre sur la rive droite de la Valouse. Les maisons bordent le ruisseau de la Balme. Elles sont disposées par groupes, bâties en pierres et couvertes en tuiles creuses, sauf quelques-unes qui ont des toitures en tuiles plates ou en chaume.

Population : en 1790 : de Vallefin, 217 habitants ; de Soussonne, 82 ; de Sésigna, 70 ; population réunie en 1846, 318 ; en 1851, 343, dont 170 hommes et 173 femmes ; population spécifique par km carré, 40 habitants ; 75 maisons, savoir : à Vallefin, 40 ; au quartier du Moulin, 4 ; à Soussonne, 15 ; à Sésigna, 12 ; au Creux-Dessus, 4 ; 78 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1737.

Vocabulaire : sainte Marie-Madeleine.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Valfin a reçu la cote 5 E 89/2. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 1014, 3 E 7268 à 7275, 3 E 8245 et 8246, 3 E 10834 à 10836 et 3 E 12799. Tables décennales 3 E 1092 à 1100.



Microfilmé sous les cotes 1 Mi 21, 5 Mi 347, 5 Mi 1108 et 1109, 2 Mi 1200, 2 Mi 1934 et 1935, 5 Mi 5 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent pour être ouvriers en soie à Lyon ou domestiques dans les villes.

Cadastre : exécuté en 1830 : surface territoriale 857<sup>h</sup> 37<sup>a</sup> divisés en 3909 parcelles que possèdent 238 propriétaires, dont 121 forains ; surface imposable 842<sup>h</sup>, savoir : 288 en terres labourables, 247 en parcours, 155 en bois, 61 en prés, 44 en vignes, 25 en friches, 16 en broussailles, 2<sup>h</sup> 34<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments, 1<sup>h</sup> 09<sup>a</sup> en vergers, 92<sup>a</sup> en jardins et 5<sup>a</sup> en murgers, d'un revenu cadastral de 6.454 fr.; contributions directes en principal 1.562 fr.

Le sol, montagneux et assez peu fertile, produit du froment, peu d'orge, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et d'excellente qualité, des vins rouges agréables, peu de foin et des fourrages artificiels.

Les céréales et les fruits qui croissent sur ce territoire ont une telle supériorité sur ceux des villages voisins, qu'on les recherche avidement sur les marchés d'Arinthod.

On importe le cinquième des céréales et on exporte les trois quarts de la récolte des vins.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs qu'on engraisse, peu de mulets et des moutons. Les abeilles y réussissent parfaitement. On en compte 65 ruches.

On trouve sur le territoire de la marne, de la terre à briques, tuiles et poterie, de mauvaises sablières, des carrières de tuf, de la bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Les habitants fréquentent les marchés d'Arinthod. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et la culture de la vigne. Quelques-uns sont fabricants de sabots, d'autres tisserands et d'autres encore font des cuillers en platane ou sycomore. Ils jouissent en général de peu d'aisance.

Il y a un moulin à farine à deux tournants, une scierie mécanique pour bois de construction et un battoir à blé.

Biens communaux : une église et un cimetière qui lui est contigu ; un cimetière ancien, au sud du village, qui entourait l'ancienne église ; un presbytère trop éloigné de l'église et incommode ; une maison commune, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 garçons ; une fontaine au hameau de Sésigna et 93<sup>h</sup> 10<sup>a</sup> de pâtures, broussailles, bois, friches et terres, d'un revenu cadastral de 101 fr. La section de Soussonne possède sur son territoire 97<sup>h</sup> 35<sup>a</sup> de friches, pâtures et terres, d'un revenu cadastral de 148 fr., et celui de Sésigna, 60<sup>h</sup> 73<sup>a</sup>, d'un revenu cadastral de 90 fr. L'institutrice et son école, fréquentée en hiver par 35 élèves, occupent une maison qui a été donnée à la commune par l'abbé Flamier, d'Arinthod, pour l'établissement, d'une salle d'asile.

Bois communaux : Vallefin, 18<sup>h</sup> 05<sup>a</sup> ; coupe annuelle 18<sup>a</sup> ; Soussonne, 3<sup>h</sup> 50<sup>a</sup> ; Sésigna, 4<sup>h</sup> 50<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 1.735 fr. ; dépenses ordinaires 1.735 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

En suivant le chemin d'Arinthod à Thoirette, on aperçoit à droite un joli vallon qui s'ouvre sur le bassin de la Valouse pour donner passage au ruisseau de la Balme dont il dessine les contours. Sur la pointe d'une montagne escarpée qui encadre ce vallon, se dresse le château de Vallefin, monument curieux de l'âge féodal, paraissant toujours fier d'avoir été le séjour favori des seigneurs de Dramelay, de la Baume, de Toulangeon, de Coligny et de Montaigu, personnages qui brillèrent toujours au premier rang dans les fastes de notre histoire. Quittons le chemin et traversons la Valouse, nous serons bientôt transportés dans un pays féérique : nous verrons *l'homme* et la *femme de pierre* de Soussonne, menhirs gigantesques détachés des rochers qui bordent la rivière et semblables à des statues égyptiennes ; nous suivrons par

l'esprit les vieilles et naïves populations celtiques allant, se purifier à la source sacrée de la Balme avant de se rendre au temple du Feu, sur la colline de *Pyramont (Pyræ mons)*, ou à celui de Mars (sur Mars). Nous gravirons avec elles le chemin de Vénus, *Via Armata*, aujourd'hui la Vie Armée. (*Armata* était, comme on sait, le surnom sous lequel les Grecs honoraient Vénus.) Nous les verrons danser sur le *Champ des Grands-Feux*, autour des bûchers qu'elles allumaient en l'honneur du Soleil.



Puisque nous sommes dans un *ad fines* (Vallefin), nous n'aurons qu'un pas à faire pour franchir la frontière et nous trouver chez les Sébusiens, au pied de la montagne d'où s'échappait la fontaine de Cybèle (Montgifond).

Il devait y avoir bien des superstitions à déraciner aux environs de Vallefin, pour que deux intrépides anachorètes vinssent, aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, planter la croix au milieu de ces foyers druidiques. Saint Hymetière, disciple de saint Lupicin, eut le courage de bâtir son ermitage presque au bord du chemin gaulois conduisant d'Orgelet et d'Arinthod à Isernore. Pontius fonda le sien dans le vallon des Creux, près de la voie romaine de Besançon à Lyon qui passait alors à Orgelet, Monnetay, la Pérouse et Pont-des-Vents.

La destruction des chartes de l'abbaye de Gigny ne permettra jamais de soulever le voile qui recouvre l'histoire de Vallefin à l'origine des temps féodaux. Cette perte est d'autant plus regrettable qu'on ne peut retrouver nulle part ailleurs à quel titre ce monastère devint propriétaire du vaste territoire dont se forma la seigneurie de ce village. Nous croyons que ce domaine faisait partie du patrimoine de saint Bernon et que ce prince le fit servir à doter cette abbaye, qui lui devait sa fondation. La première mention qui soit faite de Vallefin ne remonte pas plus loin que 1189.

Seigneurie : Elle comprenait Vallefin, Vosbles, Genod, Saint-Hymetière, Cézia ou Seizia, Hautecour, Vogna, Soussonne, les Creux-Dessus, les Creux-Dessous, Gevria et des fiefs à Rupt, Montgefond et Dessia. Cette terre, qui avait dans l'origine le titre de baronnie et qui relevait du château d'Orgelet, fut unie à celle de Boutavant et érigée en marquisat sous la dénomination de *marquisat de Boutavant*, en faveur de Marc de Montaigu, par lettres patentes du roi Louis XIV, du mois d'août 1679. Le seigneur avait sur tous les villages qui la composaient la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un greffier, des sergents, des messiers et un tabellion. Il avait la pêche exclusive dans la rivière de Valouse, plusieurs bois banaux de haute futaie à Vallefin, Genod et Vosbles, dans lesquels les habitants ne jouissaient d'aucun droit d'usage, un domaine de 300 journaux au Creux-Dessus, plus de 100 soitures de prés et de 100 œuvrées de vignes, la banalité des fours, des moulins et des battoirs de Vallefin, Genod, Saint-Hymetière et des Creux-Dessous. Les sujets étaient corvéables à volonté et payaient des cens qui s'élevaient, chaque année, à 760 mesures de froment, 1110 mesures d'avoine, outre ceux en argent, en poules, en chanvre, en cire, et ceux affectés sur les moulins, indépendamment encore des dîmes, de la gerbe de bléerie et des droits de tâches pour les communaux cultivés, fixés à une gerbe sur treize.

Seigneurs : On ignore absolument à quelle époque les religieux de Gigny inféodèrent la seigneurie de Vallefin aux sires de Dramelay.

L'historien Chevalier affirme avoir vu la charte par laquelle Pierre de Dramelay leur en fit hommage en 1208, et décrit même la forme du sceau qui y était pendant. M. le docteur Gaspard, dans son Histoire de Gigny, n'ayant pu retrouver le document original, a accepté cette date après avoir consulté l'inventaire de la chambre des comptes de Dole, dressé en 1687. Malgré des autorités aussi respectables, nous nous permettrons cependant d'en combattre l'exactitude. Lorsque l'agent du maréchal d'Isenghien fournit, en 1738, à la chambre des comptes de Dole, le dénombrement des biens provenant à ce prince de la maison de Chalon, il eut à prouver au procureur général de la cour que la seigneurie de Vallefin était réellement un fief d'Orgelet ; pour y parvenir, il cita la charte contenant l'hommage de Pierre de Dramelay envers l'abbé et les religieux, mais il lui assigna la date de 1280 et non de 1208. Le procureur général de la chambre des comptes, prétendant que Vallefin relevait directement du comté de Bourgogne, se servit du même acte, en l'attribuant aussi à cette même année 1280. Les prénoms de *Bernard, Hugues, Fromont,*



*Guillaume, Jean*, étaient communs dans la famille de Dramelay ; mais des investigations minutieuses ne nous ont jamais fait découvrir celui de *Pierre* porté par un membre de cette maison avant 1234. Pierre de Dramelay était le second fils de ce Guy de Dramelay, sire de Présilly, qui fit, en 1235, de grandes libéralités au prieuré de Saint-Georges, et il était le père de Jean de Dramelay qui recueillit, en 1312, la terre de Présilly. Nous n'hésitons donc pas à penser que la reprise de fief de ce seigneur eut lieu réellement en 1280 et non en 1208. Du reste, ce qui doit lever tous les doutes, c'est que lorsque Guy, prieur de Gigny, céda, en 1297, la suzeraineté du château de Vallefin à Jean de Chalon-Auxerre I<sup>er</sup>, seigneur d'Orgelet, en échange des dîmes d'Augea, l'acte énonça positivement que ce château était alors possédé par Pierre de Dramelay.

*Pierre* de la Baume, chevalier, bailli de Bresse et du Bugey, acquit, vers l'an 1308, de Pierre de Dramelay ou de Jean, son fils, la seigneurie de Vallefin, et reçut en 1318, à titre de don et d'augmentation de fief, de Jean II de Chalon-Auxerre, des cens et des biens à Ugna et Gevria, du consentement de Marguerite de Beaujeu, mère de ce prince, qui en avait l'usufruit. Pierre de la Baume eut de Marguerite de Vassalieu, son épouse, entre autres enfants, Étienne II de la Baume, dit le Gallois, qui fut seigneur de Vallefin, et Étienne de la Baume, chanoine, puis doyen de l'église métropolitaine et comte de Lyon, qui fonda en 1323 la chapelle de Vallefin près du château de son père.

*Étienne II* de la Baume, dit le Gallois, chevalier, seigneur de Vallefin, Montrevel, Bonrepos, engagé dès son jeune âge au service d'Amé IV, comte de Savoie, se distingua au siège de Sessains, près de Gex, prit d'assaut, en 1326, le château de Ballon, mérita par sa sagesse et son expérience de devenir l'arbitre suprême de toutes les grandes questions politiques qui surgirent de son temps, fut nommé, en 1339, par le roi Philippe de Valois, grand-maître des arbalétriers de France, en 1341 son lieutenant-général en Bretagne, et en 1348 son lieutenant-général dans les provinces du Languedoc et de Xaintonge. Amé V, comte de Savoie, l'ayant appelé près de lui, le fit, en 1350, son lieutenant-général en Bresse et en Bugey.

Ce seigneur acquit en 1363 la seigneurie de Montagna-le-Templier de Tristan de Chalon, sire de Rochefort, et reçut de ce prince, en récompense de ses services et en augmentation du fief de Vallefin, le village et la justice de Genod et des rentes dans la châtellenie de Dramelay.

Marié à Alix de Châtillon, dame de Montrevel, il testa le 10 août 1362, et après sa mort en l'inhuma dans sa chapelle de Montrevel, où on lui éleva un magnifique mausolée en bronze. Guillaume, son fils aîné, mourut avant lui.

*Jean I<sup>er</sup>* de la Baume, chevalier, fils de Guillaume de la Baume et de Clémence de la Palu, recueillit dans la succession d'Étienne le Gallois de la Baume, son aïeul, le comté de Montrevel, les seigneuries de Vallefin, l'Abergement et autres. Nommé, en 1404, écuyer et échanson ordinaire du duc Jean-sans-Peur, puis son conseiller et son chambellan, il prit part à toutes les guerres entreprises par ce prince, et reçut en 1421 le titre de maréchal de France. Jean de la Baume se distingua non moins comme diplomate que comme chef d'armée. Il fit hommage, en 1423, au duc Philippe-le-Bon, seigneur d'Orgelet, de ses terres de Montgefond et de Vallefin. Par son testament du 25 janvier 1436 (n. st.), il voulut être enterré en sa chapelle de Montrevel, et ordonna que le jour de ses funérailles il serait offert à la grand'messe dix chevaux. Il légua à Claude, son petit-fils, fils de Jean de la Baume et de Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre, ses seigneuries de Vallefin, Montgefond, Bonrepos, Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Étienne-sur-Reyssouse, Foissia, Aigremont, Ormont, Irlains et Arc-en-Ciel, de la Roche-du-Vannel, Marigny, Bussy, Esté, Montrilod et Gordens, au comté de Sinople en Calabre.

*Claude* de la Baume, chevalier, *comte* de Montrevel, seigneur de Vallefin, Vernantois, Présilly, Beauregard, Beaulieu, Pélapucin, fut nommé, en 1470, conseiller et chambellan du duc Charles-le-Téméraire, et reçut les mêmes titres du roi Louis XI en 1481. Il avait épousé Gasparde, fille de Philippe de Lévis, baron de Roche et d'Annonay, comte de Villars. Ce seigneur soutint de longs procès avec les chartreux de Vaucluse au sujet de la justice sur le village de Gevria.

Après la mort de Claude de la Baume, la seigneurie de Vallefin se divisa. Jean III, son fils, eut le château, le droit d'instituer les officiers de justice, et une moitié indivise du surplus de la terre. L'autre moitié fut attribuée à Claudine de la Baume, l'une de ses filles, mariée en 1435 à Claude de la Guiche, seigneur de Chaffaut et de Martigny-le-Comte. Catherine, fille de Claude de la Guiche, s'allia, le 1<sup>er</sup> décembre 1482, à Philippe de Vienne, seigneur de Montby et de Clervans, et transmet sa moitié de la seigneurie de Vallefin à Claude de Vienne, son fils, chevalier, seigneur de Clervans, qui en jouissait en 1530. Madeleine de Vienne, fille de Claude, la porta en dot à Christophe de Rochechouart, son époux.



*Jean III* de la Baume, chevalier, comte de Montrevel, seigneur de Vallefin en partie, de Présilly, de Pesmes, etc., nommé conseiller et chambellan du duc Philippe-le-Bon en 1467, du roi Louis XI en 1481 et de Charles VIII en 1483, capitaine de la ville de Paris, épousa, le 5 mai 1467, au château de Pesmes, Bonne de Neuchâtel, veuve d'Antoine de Vergy, seigneur de Montferrand, Champlitte, Autrey et Bussières, et n'en eut qu'une fille, *Bonne* de la Baume, qui fut alliée, au château de Montferrand, le 10 juillet 1488, à Marc de la Baume, son cousin, auquel elle porta en dot les grands biens de sa famille.

*Jean IV* de la Baume, second fils de Marc et de Bonne de la Baume, comte de Montrevel, seigneur de Vallefin en partie, Pesmes et autres lieux, fut pourvu en 1503 de la charge de conseiller et chambellan de l'archiduc Philippe, comte de Bourgogne. Le roi François I<sup>er</sup> le nomma, en 1540, son lieutenant-général dans les pays de Bresse, Bugey, Valromey, duché de Savoie, Maurienne et Tarentaise. Il laissa de Françoise de Vienne, dame de Bussy, sa première femme, *Aimée* de la Baume, épouse de Jean IV, comte de la Chambre, *Françoise*, mariée à Bourg, en 1546, à Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, qui reçut pour ses droits successifs la vicomté de Ligny-le-Châtel et un hôtel à Paris, et d'Hélène de Tournon, sa troisième femme, *Françoise* de la Baume, qui épousa François de la Baume, son cousin, baron de Mont-Saint-Sorlin.

François de Toulangeon, seigneur de Chevigna, devenu le chef du nom et des armes de la maison de Toulangeon par le décès de Jean, baron de Traves, et de Marc, seigneur de Vellexon, morts sans laisser de descendants mâles, épousa, en 1546, Philiberte, fille de Claude Gaulvain de Montfleur, écuyer, et de Pernelle de Meyria, qui lui apporta en dot une fortune considérable. Ils commencèrent par acheter de Madeleine de Vienne, veuve de Christophe de Rochechouart, la moitié qui lui appartenait dans la seigneurie de Vallefin, et quelques années après ils acquirent encore la seigneurie de Montgefond de Françoise, fille de Jean IV de la Baume. Cette dame avait été obligée d'engager sa seigneurie de Pesmes à la comtesse de Pont-de-Vaux, pour se procurer une somme de 23.000 livres qu'elle devait à la comtesse de la Chambre, sa sœur consanguine, par suite des partages faits avec elle. François de la Baume, son mari, qui était encore très jeune, se fit autoriser par Gérard de Rye, son oncle et son curateur, et, le 14 mai 1557, étant au château de Marboz, il céda à François de Toulangeon, à Philiberte Gaulvain, son épouse, à Guillaume et Pierre de Toulangeon, leurs enfants, le château et la moitié de la seigneurie de Vallefin appartenant à sa femme, avec le droit de rachat perpétuel que cette dernière avait la faculté d'exercer sur la moitié déjà vendue par Madeleine de Vienne. Il reçut en contre-échange la seigneurie de Montgefond, Charnod et le château de Villetan, qui avaient déjà été vendus, au nom de son épouse, à François de Toulangeon, et une soulte de 6.300 fr.

François de Toulangeon quitta le château de Villetan qu'il avait fait réparer, et s'établit dans celui de Vallefin auquel il fit subir des modifications importantes en 1581. Son âge de 80 ans ne lui permettant pas de se rendre en personne à Gray, près de François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur de la province, pour faire hommage de sa seigneurie de Vallefin, il chargea Claude d'Augicourt, chevalier, d'aller remplir ce devoir en son nom. Il mourut peu de temps après, laissant douze enfants. Guillaume et Julien, deux d'entre eux, furent institués par leur père héritiers des terres de Vallefin et de Montagna-le-Templier.

Françoise de la Baume, devenue veuve, assigna ces derniers à lui relâcher le château et moitié de la seigneurie de Vallefin, sous prétexte qu'elle était mineure lorsque l'échange en fut fait par son mari, qu'il y avait eu lésion dans cet acte, et qu'enfin la soulte n'avait tourné en aucune manière à son profit. Elle



consentit cependant, le 7 juin 1587, à ratifier l'échange, moyennant une somme de 2.000 écus que MM. de Toulangeon lui payèrent comptant.

Guillaume de Toulangeon, reçu chevalier en 1598, avait épousé, en 1578, Charlotte, fille de François de Poligny, seigneur d'Augea, et de Madeleine de Salins-Vincelles, et en eut, entre autres enfants, Léonel de Toulangeon.

Léonel de Toulangeon compromit sa fortune. Une partie de ses biens fut discutée par décret au parlement de Dole. Catherine de Château-Vieux, épouse de Clériadus de Coligny, se rendit, adjudicataire, le 23 novembre 1624, de la seigneurie de Vallefin, et la laissa à Joachim de Coligny, son fils, qui mourut en 1664, sans laisser de postérité. Barbe de Coligny, sa sœur, épouse de Gilbert-Alire de Langheac, V<sup>e</sup> du nom, comte de Dalet, fut son héritière.

Louise-Françoise de Rabutin, veuve de Gilbert-Alire de Langheac, VI<sup>e</sup> du nom, marquis de Coligny, agissant au nom de Marc-Roger-François de Langheac, son fils, dont elle avait la tutelle, vendit Vallefin, le 6 août 1677, à Laurent Michaud de la Tour-d'Avenans, moyennant 63.000 fr. et 80 pistoles d'étrennes. Marc de Montaignu, qui convoitait ce beau domaine voisin de sa baronie de Boutavant, avait assez rendu de services à Louis XIV, lors de la conquête de la Franche-Comté, en 1674, pour obtenir facilement des grâces de ce souverain. Il lui demanda son droit de retrait féodal et remboursa M. de la Tour le 7 août 1678.

Marc de Montaignu, marquis de Boutavant et de Vallefin, eut de Charlotte de Gilley, son épouse, Jean-Claude de Montaignu, qui fut son héritier. Ce seigneur épousa, au château de Cornod, le 8 juin 1679 Polyxène de la Poype, dame de Cornod, Montdidier et des deux Vaugrineuses.

Claude-Marc de Montaignu, leur fils et leur donataire universel, vendit la seigneurie de Vallefin, le 22 août 1713, à Claude-François Dom de Saint-Amour, écuyer, secrétaire du roi, maison couronne de France. Cet acquéreur transmit sa fortune à François-Nicolas-Joseph Dom, son fils, qui en jouissait déjà en 1730. Joseph-Antide Dom d'Hauteeour, fils du précédent, fut le dernier possesseur féodal de Vallefin. Il mourut le 26 août 1802. Ce seigneur répandit tant de bienfaits sur ses sujets, qu'il était devenu pour eux un objet de vénération. Il rendit des services si importants à l'agriculture dans les villages de sa domination, que le conventionnel Lequinio, qui détestait la caste nobiliaire, lui décerna de grands éloges dans son livre intitulé : *Voyage dans le Jura*.

Frédéric Dom d'Hauteeour, connu par son recueil de fables, habita toute sa vie le château de Vallefin. Son fils le vendit, en 1849, à MM. Léonce-Benjamin et Henri d'Estournelles ; ces messieurs l'ont revendu, en 1851, à M. Goyard, riche propriétaire de Lyon, qui le possède actuellement.

Château : Le château de Vallefin est situé au sud du village, à l'extrémité d'une montagne, il se composait dans l'origine d'un lourd donjon carré, aux angles duquel étaient quatre tours avec mâchicoulis, et était couvert en laves. Son accès était difficile ; on ne pouvait y arriver que du côté du sud, par un plateau qu'on avait séparé de la forteresse par un large fossé.

François de Toulangeon remplaça, en 1581, la toiture en laves par une couverture en tuiles, supprima les tours des angles et fit construire, contre le côté sud-ouest du donjon, une tour quadrangulaire et un corps-de-logis formant aile. Les murs du donjon ont une épaisseur de deux mètres au moins et n'ont conservé aucune trace de meurtrières ni de canonnières, ce qui prouve qu'ils sont antérieurs à l'usage de la poudre. Dans la partie inférieure sont de vastes caves, des prisons et des cachots ou oubliettes. On remarque dans le château d'anciennes tapisseries sur lesquelles l'aiguille a jeté, avec une rare perfection, de charmants paysages.

Prévôté : La prévôté de Vallefin appartenait à une famille noble qui portait le nom de ce village. *Guéric de Vallefin* fut témoin de la vente faite, au mois de novembre 1363, par Tristan de Chalon à Étienne dit le Gallois de la Baume, de la seigneurie de Montagna-le-Templier et de cens à Négliat et Vogna.

Église : La chapelle castrale, fondée en 1323 par Étienne de la Baume, doyen de l'église métropolitaine de Lyon, occupait le sommet d'un monticule au sud du château et fut desservie dès le XVI<sup>e</sup> siècle par un prêtre qui avait le titre de curé. Cet édifice fut démoli en 1843, époque à laquelle on reconstruisit l'église actuelle dans la partie basse du village. L'église de Vallefin, dédiée à sainte Marie-Madeleine, se compose d'une nef, d'un sanctuaire de forme octogonale et d'une sacristie; le clocher reste à faire.



Curiosités naturelles : La grotte et la source de la Balme méritent d'être visitées.

Bibliographie : Archives de la Préfecture du Jura. — Annuaire du Jura, année 1840.